

Une approche fondée sur les droits pour le développement urbain

Initiatives existantes

Depuis 1948, les droits identifiés dans la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* ont été reconnus par les Etats et ont été mis en oeuvre au niveau étatique, communautaire et individuel. En dépit des profonds changements socio-économiques, politiques et territoriaux qui ont eu lieu lors des soixante dernières années, la promotion et la protection des droits de l'Homme qu'ils soient civiques, culturels, économiques, politiques et sociaux, continuent d'être des défis d'actualité.

Nombreux sont ceux qui pensent que certains des droits inclus dans la Déclaration universelle devraient être approfondis. Cela concerne le droit au développement, le droit d'accès à l'eau potable, le droit à un environnement sain mais aussi le concept « Droit à la ville ».

Le concept « Droit à la ville » englobe le droit de tous les habitants des villes à jouir des opportunités offertes par la ville et de prendre directement part à la gestion des villes. Il concerne l'inclusivité sociale et le développement durable des établissements humains. De nombreuses initiatives existent déjà à travers le monde, à différents niveaux, qui pourraient contribuer de façon notable à la réduction de l'exclusion et à l'amélioration de la cohésion et de l'inclusion sociales dans les villes. Cela inclut des politiques et des programmes urbains innovants, ainsi que des efforts pour promouvoir les réformes légales en vue de l'amélioration de la gouvernance urbaine démocratique et du développement de la mise en œuvre des droits des citoyens. Quelques initiatives existent comme:

- au niveau local, la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2006) ville.Montreal.qc.ca/chartedesdroits ;
- au niveau national, la *Loi sur le Statut de la ville au Brésil* (2001) - www.cidades.gov.br ;
- au niveau régional, la *Charte européenne pour la sauvegarde des droits de l'homme dans la ville* (2000);
- et l'*Agenda d'Aberdeen: les Principes du Commonwealth sur les pratiques exemplaires de démocratie locale et de bonne gouvernance* (2005) - www.clgf.org.uk.
- au niveau international, la *Charte des villes éducatrices* (2004) - www.edcities.org,

Pour une consultation des principaux instruments internationaux relatifs aux Droits de l'homme, merci de consulter le site:
http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=6896&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

L'UNESCO, « Politiques urbaines et le Droit à la ville »

Le « Droit à la ville » n'est pas un nouveau concept pour l'UNESCO. Déjà en octobre 1995 ce concept a été pour la première fois abordé à l'UNESCO lors d'une conférence sur la « Ville de la Solidarité et de la Citoyenneté ». Les participants de cette Conférence ont souligné la nécessité de mettre en œuvre une solidarité urbaine et des villes multiculturelles, favorisant ainsi une humanisation de l'environnement urbain et une prise de conscience sur les droits des citoyens. Depuis lors, le Secteur des Sciences sociales et humaines de l'UNESCO s'est largement mobilisé pour développer des recherches comparatives sur la formulation et la réalisation de nouvelles politiques urbaines influencées par la stratégie de l'UNESCO sur les Droits de l'Homme approuvée en 2003 et par la « Déclaration universelle sur la diversité culturelle » de l'UNESCO approuvée en 2001.

ONU-HABITAT, « Politiques urbaines et le Droit à la ville »

En 1999, ONU-HABITAT a lancé une Campagne Mondiale sur la Gouvernance Urbaine pour renforcer la réalisation des buts de l'Agenda Habitat sur le développement durable des établissements humains dans un monde en pleine urbanisation. Le thème de cette campagne est « La ville inclusive » qui favorise le développement et la justice en favorisant la prise de conscience de tous les habitants, quelques soient leurs moyens économiques, leur sexe, leur race, leur origine ethnique ou leur religion pour leur permettre de participer pleinement aux opportunités que les villes ont à offrir. Le concept « Droit à la ville » pourrait certainement devenir un thème adéquate pour la sensibilisation à la Campagne Mondiale sur la Gouvernance Urbaine.

Le lancement du Projet commun de recherche internationale

Alors que des initiatives nationales et locales sont importantes à leur niveau, une approche internationale consolidée sur la législation et la gouvernance urbaines inclusives n'a pas encore été conceptualisée.

Afin de faire le premier pas sur ce sujet, l'UNESCO et ONU-HABITAT ont récemment joint leurs efforts pour lancer un projet de recherche comparative internationale sur le thème « Politiques urbaines et le Droit à la ville ».

Ce projet lancé le 18 mars 2005 au siège de l'UNESCO à Paris a été suivie par deux réunions du groupe de travail UNESCO/ONU-HABITAT, organisées avec le soutien d'un certain nombre d'ONG internationales.

La première réunion du groupe de travail a eu lieu en septembre 2005 au siège de l'UNESCO à Paris et la seconde a eu lieu en mars 2006 au sein de la municipalité de Barcelone.

Un groupe de travail international commun sur “Politiques urbaines et le Droit à la ville”

Le Groupe de Travail a été créé avec des experts de différentes régions et de divers champs de compétence. Le Groupe de Travail ONU-HABITAT/UNESCO comprend des universitaires, des chercheurs, des professionnels de la ville au niveau local, national, régional et international, des fonctionnaires venant de villes comme Montréal, Lyon, Barcelone et des ONG internationales comme l'Association Internationale des Villes Éducatrices/AIVE (www.edcities.org), le Forum des Gouvernements Locaux du Commonwealth/CLGF (www.clgf.org.uk), la Commission Huairou (www.huairou.org), le Conseil International des Sciences Sociales/CISS (www.unesco.org/ngo/issc), le centre UNESCO de Catalogne/UNESCOCAT (www.unescocat.org), et des observateurs comme Cités et Gouvernements Locaux Unis/CGLU (www.cities-localgovernments.org), Metropolis (www.metropolis.org) ou le Programme Européen d'Initiative Communautaire URBACT (www.urbact.org).

Les questions majeures identifiées depuis mars 2005

- Il y a deux interprétations possibles du concept « Droit à la ville » : une interprétation légale dans laquelle tous les domaines sont concernés, par exemples dans *Le Statut de la ville au Brésil* et une autre comprenant les valeurs communes incluses dans le concept « Droit à la ville » comme approche fondée sur les droits appliquée aux divers thèmes spécifiques de la gouvernance et de la démocratie, comme dans La *Charte des villes éducatrices*.

- Le contenu du concept « Droit à la ville » est un croisement intersectoriel et transdisciplinaires, tant au niveau des champs d'intervention que des niveaux institutionnels. Il devient tangible lorsque les considérations thématiques sont prises en compte dans des politiques spécifiques à des niveaux institutionnels clés. La *Charte montréalaise des droits et responsabilités* englobe, par exemple, différents thèmes inclus dans le concept du « Droit à la ville » au niveau municipal, par exemple le respect de la dignité humaine, l'égalité, la tolérance et la justice.

- Les thèmes identifiés jusqu'à présent comprennent :

Les migrants, les enfants et les personnes âgées, les problèmes liés au genre, la législation et la planification urbaines, la gouvernance urbaine et la démocratie (les villes considérées comme arènes de la démocratie et de la démocratie participative), cosmopolitisme civique (diversité culturelle urbaine et dialogue inter-religieux dans les villes), les conditions de vie dans les villes, les législations urbaines favorisant la cohésion sociale et la compétitivité, les droits et les responsabilités mutuels des municipalités et des habitants et la solidarité entre les habitants des villes.

Résultats obtenus par ONU-HABITAT et l'UNESCO depuis mars 2005

- La création d'une Chaire UNESCO sur les « Politiques urbaines et la Citoyenneté » par le consortium des instituts de recherche de Lyon avec les universités de Lyon, Montpellier, Mexico, Montréal, Tunis, Beyrouth, Santiago du Chili qui va analyser les instruments existants et les initiatives, organisera des ateliers annuels de formation pour les maires et offrira une plate-forme de transfert de savoirs et d'expériences pour les chercheurs et les décideurs sur « les politiques urbaines et la citoyenneté »

- L'organisation de débats publics sur « Politiques urbaines et le Droit à la ville » et leur publication (mars/septembre 2005). Télécharger le fichier du compte-rendu sur : www.unesco.org/shs/urban/rttc

- Un processus de consultation et de participation des principales ONG des villes internationales tels que AIVE et CLGF aux réunions semestrielles du groupe de travail ONU-HABITAT/UNESCO.